

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

1. Opération Façades

- l'opération façades a été reconduite sur le même périmètre pour 8 dossiers sur 2 ans (2018 et 2019).
- Les travaux de réhabilitation seront subventionnés par la Commune à hauteur de 20% d'une dépense subventionnable plafonnée à 5000€ HT par immeuble.
- Le Cabinet OC'TEHA de Rodez est mandaté en qualité d'animateur chargé de l'information, du repérage et du montage des dossiers. La rémunération du cabinet sera de 170€ HT par dossier finalisé et d'un cout forfaitaire de 400€ par an pour l'animation du programme, la communication, mission de suivi, d'évaluation et bilan.
- Chaque dossier devra faire l'objet d'une déclaration de travaux avec consultation des Bâtiments de France.

2. Assignment devant le TGI de Rodez

Maître Marie-Madeleine SALLE a été désignée pour défendre les intérêts de la Commune suite à l'assignation devant le tribunal de grande instance de Rodez par la société Smet.

3. Subvention et convention école primaire du château

Une convention a été signée avec l'école Saint Georges du château, école sous contrat d'association avec l'état. Un forfait communal de 959€ par enfant et par an a été calculé, celui-ci prend en compte toutes les dépenses de fonctionnement de l'école publique et déterminera la subvention annuelle attribuée à l'école Saint Georges.

4. Demande de subventions assainissement Avenue de Verdun

Une demande de subvention a été faite auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du conseil départemental de l'Aveyron pour les travaux d'assainissement de l'Avenue de Verdun dont le montant s'élève à 169 585.30€ HT

5. Tarifs 2018

Marchés des vendredis matin et mardis : prix inchangé
Marchés de producteurs de pays : +1.5% par rapport à 2017
Occupation du domaine public et occupation des trottoirs et terrasses : prix inchangé
Traitement des matières de vidanges : prix inchangé
Redevance assainissement : +1.5% par rapport à 2017
Cantine : +10 cts par rapport à 2017
Prix du repas enfant de maternelle : 2.80€
Prix du repas enfant du primaire : 3.00€
Prix du repas adulte : 5.10€

6. Marchés de travaux

Décision reportée

7. Création d'un poste d'adjoint technique à 29h en remplacement d'un poste à 34h

Suite à la demande d'un agent, le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 34H hebdomadaires a été modifié à partir du 1^{er} mars 2018 et passe à 29H.